

# Gest'Alpe

## SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Que fait Prométerre ?*
- **TECHNIQUE :** *Un robot à l'alpage, c'est possible, mais pas à n'importe quel prix !*
- **FORMATION :** *9<sup>e</sup> Journée des alpages du Jura vaudois*
- **NATURE SAUVAGE :** *Les équarisseurs des montagnes*
- **INFO FLASH :** *Contribution d'estivage 2023*
- **ACTUALITÉS :** *Manque d'eau sur les alpages: constat de l'été 2022*
- **FORMATION :** *Là EAU sur la montagne*
- **PAROLE DE PROPRIÉTAIRE :** *Claude Croisier, municipal des domaines de la commune de Bière*
- **CLIMAT :** *Alpages sentinelles*
- **SÉCURITÉ :** *Travaux forestiers et sécurité au travail*
- **AGENDA :** *Février à septembre 2023*

## Que fait Prométerre ?

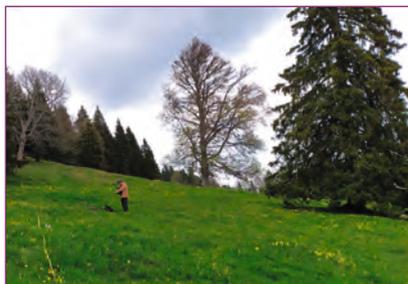
Les attaques des grands prédateurs font subir d'importants préjudices aux éleveurs. La gestion de nos alpages s'en trouve totalement chamboulée. Ces conditions inacceptables doivent évoluer sous peine de voir le pastoralisme disparaître.

Sur mandat du canton, Prométerre est chargée d'épauler les éleveurs dans la mise en place de mesures de protection et de collaborer avec les surveillants de la faune pour que, en cas de prédation, les éleveurs soient correctement indemnisés. Depuis cette année, une collaboration étroite a été instituée entre la DGAV, la DGE et la profession pour assurer le suivi de la problématique du loup dans le canton.

Face à des meutes qui croissent à grande vitesse, cela ne suffit pas. Une régulation renforcée est indispensable. Prométerre s'engage pour que le cadre légal, qui ne permet pas une régulation du loup à la hauteur des dégâts qu'il commet, soit assoupli. Depuis 2020, nous intervenons régulièrement auprès de nos élus afin de simplifier les procédures d'autorisation, raccourcir les délais de prises de décisions et parvenir à leur mise en œuvre effective.

Les démarches entreprises semblent enfin porter leurs fruits. En effet, une modification de la loi sur la chasse est en cours de traitement au Parlement. Certes, cela ne résoudra pas le problème du loup dans nos contrées. Au moins, peut-on espérer que cela rende les conditions d'exploitation de nos alpages plus acceptables.

*Claude Baehler, président de Prométerre*



© Parc Jura vaudois

**CLIMAT :** *Les alpages sentinelles, une veille sur les estivages à l'aune des changements climatiques.*

## TECHNIQUE - Un robot à l'alpage, c'est possible, mais pas à n'importe quel prix !

### Depuis mai 2020 la famille Morier monte à l'alpage avec son troupeau de vaches laitières et son robot de traite.

Matthieu Morier et son père Jean-Jacques Morier exploitent un domaine de 48 ha en zone de montagne 3 à Château d'Oex. Le troupeau laitier se compose de 45 vaches de races Holstein et Brown Swiss à 8'000 kg de lait par année. La majorité du lait est livré à Mooh en lait d'industrie et environ 10'000 litres sont transformés en glaces, yaourts et lait pasteurisé. Les vaches disposent d'un robot de traite, y compris lorsqu'elles montent à l'alpage à 12km de l'exploitation de base, 2 mois par année.

En effet, le robot A5 de la marque Lely a été adapté afin de suivre le troupeau sur l'alpage. La particularité de l'installation est que les vaches rentrent par le côté (comme les robots A3) et ressortent droit. Afin d'être déplacé, le robot est monté sur un châssis avec un essieu hydraulique. L'emplacement du robot à l'alpage a également été adapté afin de permettre de poser le conteneur - fait sur mesure - sur une surface plane. Si d'un point de vue technique il n'y a pas de soucis (alimentation électrique 32A, accès au robot à tout moment depuis les parcs)... la mise en pratique n'est pas si évidente. Malgré l'habitude des vaches de pâturer avec le robot sur l'exploitation de base, elles ont de la peine à rentrer

d'elles-mêmes pour la traite à l'alpage.

Les parcs sont pourtant organisés en étoile autour du chalet afin que chaque paddock ait un accès permanent au robot. Une porte d'entrée unique anti-retour a également été installée dans la courette d'accès au chalet pour forcer le bétail à ressortir au parc par le robot de traite. De plus, du concentré est distribué au robot. Malgré cela, il faut pousser le bétail deux fois par jour vers le robot afin que toutes les vaches y passent. Par conséquent, le délai d'attente peut être assez long (40 vaches à traire avec une griffe). La moyenne de traite journalière passe de 2,6 sur la SAU à 2 sur l'alpage et la production laitière chute d'environ 20%.

*« Économiquement la solution est discutable, surtout avec l'augmentation saisonnière du prix du lait l'été »* d'après M. Morier.

L'alpage de 22 PN ne permet pas de rester 2 mois consécutifs. Cela oblige les exploitants à déplacer le troupeau et le robot quatre fois durant la saison estivale ; sans compter les livraisons de lait quotidiennes à la laiterie de Château d'Oex.

Le prototype de robot de traite est pourtant prometteur, mais la pratique reste à être perfectionnée !

*Eliane Lemaître, Proconseil*



## FORMATION - 9<sup>e</sup> Journée des alpages du Jura vaudois

Environ 6'000 visiteurs ont rempli le village des Charbonnières à l'occasion de la fête du vacherin Mont d'Or du 24 septembre 2022, malgré une météo un peu capricieuse. Sur le stand de la Journée des alpages du Jura vaudois, la thématique de la cohabitation entre randonneurs et agriculteurs était exposée par différentes facettes.

La vache Fleurette (*photo ci-contre, en haut*) a permis de sensibiliser le public au problème des déchets dans les champs grâce à sa panse remplie de plastiques en tous genres. Les visiteurs ont pris conscience que le temps de dégradation des matériaux dans le sol était souvent plus long que ce qu'on pourrait penser !

Diverses affiches, posters et quizz ont permis de transmettre des informations sur le comportement à adopter envers le bétail que l'on pourrait croiser sur les chemins de randonnées. Pour mettre en pratique les informations apprises, Etienne Junod du Service de Prévention des Accidents dans l'Agriculture (SPAA), proposait des exercices pratiques dans le parc des génisses, situé en contre-bas du stand. A mi-chemin, les bambins ont pu caresser des agneaux nez noir du Valais (*photo ci-contre, en bas*), des lapins et des poules de différentes races.

La dégustation de tommes de la Duchatte et de la charcuterie de la boucherie Ledermann à Bière a rencontré un franc succès. Les pataclettes, ces pommes de terre évidées et farcies au Vacherin Mont-d'Or, ont permis de réchauffer les doigts des gourmands autour d'un verre de vin.

La zone d'estivage du canton de Vaud bénéficie encore de conditions de climat, de relief et de sols favorables à une production fourragère attractive pour les exploitants d'alpages et leur bétail. Ces surfaces constituent dans bien des cas un complément indispensable à l'exploitation de base.



© Proconseil



© Jean-François Dupertuis

Le 23 septembre 2023 aura lieu la 10<sup>e</sup> édition de la JAJV. **Pour renforcer l'équipe d'organisation de la manifestation, le comité est à la recherche d'exploitant(e)s de la région de la Vallée et alentours.** Si pour vous il est essentiel de renforcer le lien avec le consommateur, si vous aimez prendre le temps de parler de votre métier et répondre aux diverses questions, alors vous êtes la personne qu'il nous faut ! Si nous avons suscité votre intérêt ou si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter au 024 423 44 88 ou [e.julier@prometerre.ch](mailto:e.julier@prometerre.ch).

Julier Elena - Proconseil  
Présidente de l'organisation

## NATURE SAUVAGE - Les équarisseurs des montagnes



Vautour fauve

**L'aigle royal a dominé la gent aillée pendant des décennies par son envergure de 2 à 2.20 m. Il a néanmoins été détrôné par des nouveaux venus : les vautours et le gypaète ! Contrairement à l'aigle, qui s'attaque aux marmottes et jeunes chamois, ces géants sont inoffensifs et ne s'attaquent pas aux troupeaux : ce sont des équarisseurs, des nettoyeurs des montagnes. Ils se nourrissent uniquement de cadavres.**

Les vautours sont très efficaces dans leur travail : Jean-François Dupertuis a observé une troupe de vautours poutzer la dépouille d'un agneau en un quart d'heure, soit en moins de temps qu'il n'en faut pour rejoindre le centre de déchets carnés le plus proche ! En nettoyant les cadavres si rapidement, ils jouent un rôle d'une police sanitaire inestimable (et gratuite), empêchant la propagation d'épidémies.

Mais quels sont ces oiseaux ? On en compte trois espèces : le vautour fauve, le plus fréquent, le vautour moine, le plus rare et le gypaète barbu.

Le gypaète barbu - qui doit son nom à ses moustaches qui descendent sous son bec - est un grand voilier de 2.5 à 2.8 mètres d'envergure pour un poids de 5 à 7 kg. C'est le plus grand rapace nicheur de Suisse. Sa silhouette est facilement reconnaissable : grande envergure (l'aigle royal est un minuscule à côté de lui !), ailes longues et étroites couleur gris ardoise et une longue queue caractéristique.

À la différence des vautours qui se nourrissent de chairs mortes, il ne consomme que des os, qu'il s'attèlera d'abord à casser. Il peut néanmoins avaler des os longs de 30 cm grâce à son gésier élastique et increvable ! Des silcs gastriques particulièrement agressifs lui permettront de digérer les os ingurgités.

Comme une bonne partie de la grande faune, le gypaète a disparu de Suisse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en raison de persécutions. À la suite de réintroductions effectuées en France puis en Suisse, avec une première nidification en 2007, la population suisse de gypaètes se monte aujourd'hui à 24 couples.

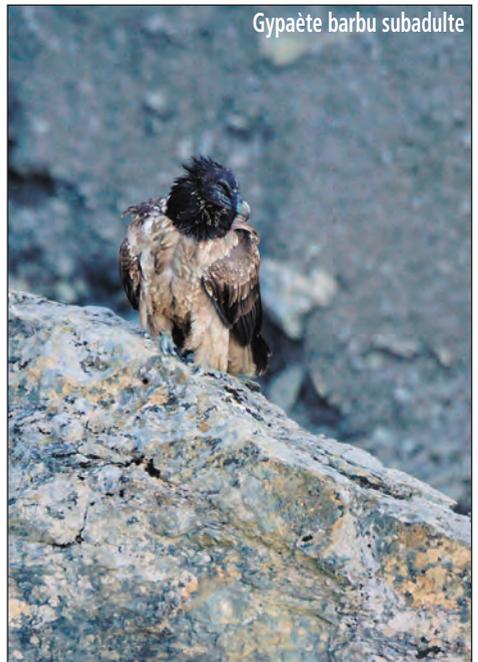


Gypaète barbu

Les deux autres espèces de vautours sont ses cousins. Ils ressemblent aux vautours perchés sur les poteaux télégraphiques illustrés dans Lucky Luke ! En vol, il est facile de les distinguer des autres rapaces, tant leur silhouette rectangulaire est massive : ailes larges et queue courte. Sans aucun effort, ils parcourent d'immenses distances : nés en France, ces rapaces qui peuvent peser plus de 12 kg, parcourent une partie de l'Europe à la recherche de nourriture. Depuis ces dernières années, nombre d'entre eux séjournent en Suisse durant l'été. On peut les observer en troupes pouvant compter plusieurs dizaines d'individus.

Donc si vous observez un attroupement de gros oiseaux s'agiter autour d'un animal mort, ne pensez pas qu'ils sont les auteurs d'un quelconque forfait : ils font juste un peu de ménage !

*Texte : Antoine Burri, Pro Natura Vaud  
Photographies : Jean-François Dupertuis*



Gypaète barbu subadulte

## INFO FLASH - Contribution d'estivage 2022

Pour les alpages à moutons, excepté les brebis laitières, avec une surveillance permanente par un berger ou dans le cas des **pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux**, la contribution se monte à **CHF 500.-/PN**. (*Les mesures de protection des troupeaux se fondent sur les mesures de protection raisonnables visées à l'art. 10quinquies, al. 1, de l'ordonnance du 29 février 1988 sur la chasse*73).

DGAV

## ACTUALITÉS - Manque d'eau sur les alpages: constat de l'été 2022



© DGAV

Point de ravitaillement mis en place à l'Abbaye grâce à deux citernes de 40 m<sup>3</sup> chacune.

**L'été 2022 s'est inscrit dans la continuité des étés chauds et secs vécus ces dernières années: il s'agit du 3<sup>e</sup> été caniculaire subi durant ces dix dernières années et régionalement le deuxième été le plus sec (période de mai à mi-août) des 140 dernières années. Le manque d'eau et la chaleur ont affecté toutes les filières agricoles mais plus particulièrement les estivages.**

Le 22 juillet 2022, les différents services du canton avec l'aide de l'EMCC, de la PCI et de l'ECA ont déclenché l'opération ALPA22. Une station de pompage dans le lac de Joux ainsi que deux points de ravitaillement (Col du Marchairuz et à la Givrine) ont été mis en place. Dans les Préalpes vaudoises, la commune de Rougemont en collaboration avec le canton a mis à disposition un point de prélèvement depuis un ruisseau. Le but de ces

dispositifs était double. Ces points devaient permettre aux exploitants de subvenir à leurs besoins en eau. Ils ont également permis de soulager les réseaux d'eau communaux qui eux aussi ont fortement souffert du manque de précipitations. Au total, environ 70 exploitants se sont approvisionnés aux points de ravitaillement mis à disposition par le Canton pour un volume total de 4'800 m<sup>3</sup>.

Afin de s'adapter à ces nouvelles conditions, les exploitations subissant un manque d'eau chronique doivent entreprendre des démarches afin d'y remédier. Les mesures à mettre en place passent pour la plupart du temps par la construction d'infrastructures: construction de volumes de stockage supplémentaires, assainissement de captages, raccordement au réseau d'eau potable, etc. Chaque projet possède ses propres caractéristiques (type d'exploitation, ressources à disposi-

Viabilités	Taux VD	Taux CH
Raccordement électrique	40%	33%
Téléphonie et internet		
Adduction d'eau	53%	
Chemin d'accès		

tion, infrastructures existantes, etc) et contraintes (protection de biotopes, zones de protection des eaux, etc) qu'il y a lieu de prendre en considération lors de son élaboration.

Le secteur des améliorations foncières de la DGAV est à disposition pour accompagner les porteurs de projet. Un premier contact peut être pris avant l'élaboration du projet afin d'échanger sur les solutions techniques possibles et informer sur les documents à fournir pour une prise de position.

Ces projets sont subventionnés jusqu'à hauteur de 73% par le Canton (40%) et la Confédération

(33%). De plus, la région d'estivage bénéficie d'un statut particulier au sens de l'Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles (OAS). Tout projet est considéré comme collectif au sens de cette même ordonnance ce qui implique que les taux de subventions sont élevés et que tous les propriétaires d'alpages sont éligibles à cette aide.

**Informations:** Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) - Secteur Améliorations foncières  
Av. de Marcelin 29 - CP - 1110 Morges  
Tél.: +41 21 316 36 04 - info.agriaf@vd.ch

## FORMATION - Là EAU sur la montagne

**Le 11<sup>e</sup> salon des alpages s'est déroulé les 14, 15 et 16 octobre 2022 aux Diablerets. Coïncidence du calendrier, on a parlé changement climatique, sécheresse et approvisionnement en eau des alpages lors des conférences du samedi matin avec la présence de Madame la conseillère d'Etat Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture.**

Le salon des alpages est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges où la formation a

également sa place. Un des éléments clé de la manifestation est la session des conférences, qui développe un thème central.

Décidé bien avant la sécheresse de l'été écoulé, le choix du thème s'est trouvé parfaitement en phase avec l'actualité et une série de cinq conférences a offert un tour d'horizon complet de la situation. Tout d'abord, Mme **Valentine Python**, climatologue et conseillère nationale a expliqué les causes du réchauffement et l'évolution probable du climat en Suisse. La deuxième confé-



rence a permis à M. **Aurèle Jean Parriaux**, hydrogéologue, professeur à l'EPFL de décrire l'état et l'évolution des eaux souterraines en région de montagne, au niveau quantité et qualité. Ensuite le Dr. **Alexandre Büttler**, collaborateur au WSL a analysé la résilience des systèmes sylvo-pastoraux face aux changements climatiques et a évoqué quelques pistes, ce qu'a poursuivi M. **Eric Mosimann**, ingénieur bureau Montanum, secrétaire de la SVEA en présentant des exemples techniques d'adaptations. La dernière intervention est revenue à M. **Frédéric Brand**, Directeur de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières du canton de Vaud qui a développé la vision de l'Etat sur les possibilités de soutenir les mesures d'adaptation.

La soirée de gala de samedi dédiée à l'hôte d'honneur, (*photo ci-contre, en haut*) cette année le Val d'Hérens, permet de réunir et de remercier les nombreux acteurs qui soutiennent le salon des alpages. Le président du comité d'organisation et membre fondateur a été honoré à l'occasion de sa dernière participation.

Dimanche matin, la délégation du Val d'Hérens, a apporté une touche sonore et colorée en traversant les rues du village, emmenée par les sonneurs de cloche des Diablerets (*photo ci-contre, en bas*).

Le salon des alpages sans bétail ne serait pas complet. Samedi les éleveurs des Ormonts ont présenté leurs meilleurs sujets de bétails laitier et allaitant, menu bétail et équidés. Dimanche les fameuses vaches d'Hérens ont réjoui le nombreux public venu assister aux présentations de cette race mythique avec au final, en guise de démonstration, un combat digne d'une finale cantonale (*photo page précédente*).

Du côté des forestiers, le public a pu voir différents aménagements toujours très spectaculaires, permettant le stockage et le transport de l'eau.

Durant deux jours, les participants ont eu tout loisir de flâner sur la quarantaine de stands d'ar-



© Colette Chabloz



© Colette Chabloz

tisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique spécifique aux activités du secteur primaire de montagne, avec bien entendu possibilité de restauration. Les traditionnelles projections de films ont à nouveau offert aux spectateurs une large palette d'images représentant les activités pastorales d'ici et d'ailleurs.

Grâce une fois de plus, à une météo ensoleillée, les visiteurs, estimés à près de 3'000 sur l'ensemble de la manifestation, ont répondu présent et ont largement apprécié le programme et les animations proposés.

J.-F. Dupertuis

## **PAROLE DE PROPRIÉTAIRE - Claude Croisier, municipal des domaines de la commune de Bière**

La Commune de Bière est propriétaire de 9 pâturages et chalets, représentant une surface pâturée de 700 ha, sur son territoire communal et sur celui de la commune du Chenit.

***Quels problèmes rencontrez-vous ces dernières années dans la gestion des alpages de la commune ?***

C'est le manque d'eau et le manque d'herbe qui en découle en période estivale lorsqu'il y a, comme cette année, une longue période de canicule et de sécheresse. C'est la première année où les amodiataires ont dû monter de l'eau et du foin. En plus, ils ont subi les problèmes causés par le loup.

***Quelles démarches avez-vous entreprises pour pourvoir aux besoins en eau des exploitants ?***

En 2019, nous avons déjà entrepris le projet de construire deux étangs agro-écologiques qui ont été réalisés cet été. Ils se remplissent maintenant avec l'eau de pluie et seront fonctionnels au printemps 2023.

***Est-ce que ce sont des dossiers faciles à porter par la commune ?***

Ce sont des projets qui prennent vite quelques années pour être finalisés. Il faut établir un dossier et trouver un mode de financement pour pouvoir présenter un préavis au Conseil Communal. Après acceptation, il est nécessaire de faire une mise à l'enquête publique comme pour toute construction. Quand tous les services concernés de l'Etat ont validé le projet, on peut envisager la construction, mais il faut encore attendre la bonne saison pour pouvoir commencer les travaux. Une fois l'étang réalisé, on doit laisser faire la nature et attendre encore une saison d'automne et d'hiver pour le remplir.

***Vos deux derniers ouvrages de rétention d'eau sont des étangs agro-écologiques. Pourquoi avoir fait ce choix ?***

Un des avantages de l'étang est qu'il peut être placé dans un endroit du pâturage qui resterait sous-pâturé. Il est autonome, n'a pas besoin d'électricité et ne nécessite pas la construction d'un toit pour récupérer l'eau de pluie. Les coûts de construction sont de ce fait réduits.

*L'étang agro-écologique des Monts de Bière Derrière.*



Concernant la partie écologique, la demande est plutôt venue du Parc Jura vaudois et du service cantonal de la biodiversité. Elle a été intégrée dès le début du projet et a été financée par ses demandeurs. Elle se marie très bien avec la partie agricole et permet à la faune et la flore locale de se développer. D'un point de vue paysager, elle donne également un aspect plus naturel à l'étang.

### **Comment voyez-vous l'avenir de vos alpages ?**

Au vu de l'évolution du climat et les difficultés rencontrées, on devra se préparer à affronter à

nouveau ce genre de situation, mais que l'on espère malgré tout occasionnelle. Chaque pâture a des besoins différents en fonction de son emplacement et de l'activité qui y est pratiquée, mais l'eau est devenue de plus en plus précieuse et il faudra récupérer et stocker chaque goutte de pluie. On attend de voir comment va se dérouler la saison prochaine avec l'amélioration apportée avec ces 2 nouveaux étangs, mais nous réfléchissons aux possibilités d'améliorer les capacités de stockage d'eau sur une période plus longue.

*Propos recueillis par Marion Brunel,  
Parc Jura vaudois*

## **CLIMAT - Alpages sentinelles**

Depuis cette année, trois alpages du territoire du Parc naturel régional Jura vaudois sont observés à la loupe. Un réseau de placettes permanentes a été installé au Pré du Four (Arzier-Le Muids), au Pré d'Aubonne (Gimel) et au Bucley (L'Abbaye). Elles feront annuellement l'objet de relevés de végétation, permettant d'apprécier l'évolution des ressources fourragères au regard des conditions climatiques et des pratiques des exploitants, qui seront aussi analysées.

L'objectif ? Accompagner les amodiataires et propriétaires face aux défis à venir dans la gestion de leurs alpages, dans un contexte de changement climatique.

Cet observatoire sur le temps long (10 ans min.) sera la base d'une mise en commun et d'échanges

annuels entre tous les acteurs concernés : amodiataires, bergers, propriétaires, forestiers. L'enjeu est d'identifier, au fil de l'eau, les réponses appropriées en termes de pratiques pour une meilleure résilience des systèmes d'estivage. Le Parc Jura vaudois est accompagné du bureau Montanum pour les trois premières années d'animation du dispositif.

Née en 2007 dans le massif des Ecrins, cette initiative visant à veiller sur les estivages à l'aune des changements climatiques s'est étendue à de multiples territoires alpins en France voisine. Depuis 2017, le Jura est représenté, sur 6 alpages du Parc naturel régional français voisin (Haut-Jura).

*Marion Brunel, Parc Jura vaudois*

*Une placette du réseau d'alpages sentinelles en mai, août puis octobre 2022.*



## SÉCURITÉ - Travaux forestiers et sécurité au travail

**Les travaux de récolte de bois nécessitent une attention particulière en matière de sécurité. La Direction générale de l'environnement a publié une directive portant sur cette thématique. Elle s'adresse autant aux amodiataires réalisant des travaux de récolte de bois dans le cadre de l'entretien en forêt ou en pâturage boisé qu'aux exploitant-e-s agricoles récoltant du bois contre rémunération.**

La directive publiée a pour but de préciser les articles 21a et 30 de la Loi fédérale sur les forêts. Elle précise que seules les personnes pouvant attester des compétences nécessaires, peuvent récolter du bois en forêt contre rémunération (notamment : bois contre travail, rémunération au m<sup>3</sup>, en régie ou encore sous forme de vente sur pied ou mise de bois).

### **Travaux couverts par la directive**

**Les travaux de récolte de bois définis par la directive comprennent :**

L'abattage d'arbres, l'abattage d'arbres secs sur

pied, la mise à terre d'arbres encroués, l'écorçage d'arbres abattus, le déblaiement des charblis, le débusquage et le débardage des bois, le montage et le démontage d'installations de câblage et exploitation par câble-grue ainsi que les travaux à l'aide de câbles ou de cordes de sécurité.

**Les travaux suivants ne sont en revanche pas concernés par la directive :**

Les travaux de récolte de bois sans mandat ou contrat, le débitage de bois préalablement mis au sol et débardé à port de camion par des professionnels, les soins à la jeune forêt (jusqu'au stade du fourré), les travaux de bûcheronnage dans les boisements non-soumis au régime forestier.

### **Formation obligatoire**

Afin de pouvoir réaliser les tâches définies par la directive, il est désormais impératif d'avoir effectué le cours de base A (5 jours) et le cours d'approfondissement B (5 jours) sur le bûcheronnage dispensés notamment par le Centre



de formation professionnelle forestière (CFPF) situé au Mont-sur-Lausanne. Les coûts ainsi que les dates des cours se trouvent sur le site du CFPF ([www.formation-forestiere.ch](http://www.formation-forestiere.ch)).

Il est possible d'obtenir une équivalence pour la formation A. La seconde formation reste obligatoire. La directive ne s'applique pas pour les forestiers-bûcherons titulaires d'un CFC ainsi que pour les praticiens forestiers titulaires d'un AFP. Des exceptions sont aussi possibles, même si une formation est recommandée, notamment pour l'utilisation de la tronçonneuse : les propriétaires de forêts ou ayants droits récoltant du bois dans leurs propres forêts ainsi que les personnes réalisant des travaux à la tronçonneuse sur parterre de coupe dans le cadre d'un nettoyage ne sont

ainsi pas soumis à la directive.

La directive complète ainsi que son vade-mecum avec des exemples de cas concrets sont disponibles sur le site de l'état de Vaud : [www.vd.ch/themes/environnement/forets/gestion-de-la-foret/legislations-forestieres/](http://www.vd.ch/themes/environnement/forets/gestion-de-la-foret/legislations-forestieres/).

### Contacts :

Direction générale de l'environnement (DGE)  
Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET).

## AGENDA Février à septembre 2023

<b>6 février 2023</b>	Soirée de présentation de la formation au diplôme en conduite d'alpage, Agrilogie Grange-Verney, Moudon, 20 heures.
<b>27 février</b>	Délai d'inscription pour cette formation qui se déroulera du 22 mai au 25 août 2023. Info : Thierry Gallandat, 021 557 98 98, <a href="mailto:thierry.gallandat@vd.ch">thierry.gallandat@vd.ch</a>
<b>23 -26 février</b>	Comptoir de Sainte-Croix avec l'agriculture mise à l'honneur.
<b>14 juin</b>	Journée technique Grandes Cultures et Herbages à Moudon
<b>Juin à août</b>	Visites d'alpage (vulgarisation) : a) pour les amodiataires de la région Vallée de Joux–Vaulion, et b) pour les groupes « Région du Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle ». Les dates, les lieux et les thèmes seront publiés ultérieurement.
<b>23 septembre</b>	<b>10<sup>e</sup> Journée des alpages du Jura vaudois</b> , au sein de la <b>Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP</b> aux Charbonnières.

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat

Gest'Alpe : Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.

Tél. 024 423 44 89 • Fax : 024 423 44 90 • E-mail : [m.bruhlmann@prometerre.ch](mailto:m.bruhlmann@prometerre.ch)